

portant validation du devis de l'entreprise BPI pour
8 876.16 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise BPI en date du 28/05/2024.

Considérant que l'entreprise BPI propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise BPI pour la remise en peinture du Hall du Théâtre le PIAF pour un montant de 8 876.16 € HT.

Bernay, le 04/07/2024.